



SOCIETE DES BRASSERIES DU MAROC

Société anonyme au capital social de 282.965.300 Dirhams

Siège social : Boulevard Ahl Loghlam – Ain sebaa,

Registre de commerce de Casablanca N° 347.

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 Avril 2016

Les actionnaires de la Société des Brasseries du Maroc, sont priés d'assister, à l'Assemblée Générale des actionnaires au siège de la Société, sis Boulevard Ahl Loghlam, Ain Sebaâ à Casablanca, qui sera tenue le :

Lundi 25 Avril 2016 à 15H00

En vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations et les comptes de l'exercice 2015
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2015,
- Affectation des résultats, fixation du montant du dividende et de la date de sa mise en distribution,
- Quitus aux Administrateurs,
- Renouvellement de mandat d'un administrateur,
- Fixation des jetons de présence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les **propriétaires d'actions au porteur** devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les **titulaires d'actions nominatives** devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur ou en nominatif administré, cinq jours avant la réunion, ils seront admis à cette Assemblée sur simple justification de leur identité.

Conformément à l'article 121 de la loi 17-95, les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication de présent avis pour demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION